



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUN 2018

Membres du
Conseil : 27

L'an deux mille dix huit et le vingt cinq juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 21

Pouvoirs : 6
Absent : 6

Date de
Convocation :
19/06/2018

M ANTONIOTTI	Présent	M GIRAUD	Absent excusé, pouvoir donné à Catherine HOUGET	M PERPETE	Présent
Mme BARBIE	Absente excusée, pouvoir donné à Sandrine THURIN	Mme HEDELIN	Absente excusée, pouvoir donné à Caroline ROCHE	Mme ROCHE	Présente
Mme BAUDINO	Présente	M HERMAN	Présent	Mme RUBIO	Présente
M BRUNET	Présent	Mme HOUGET	Présente	M SCHALTENBRAND	Présent
M DELETTE	Présent	Mme MANFREDI	Présente	Mme THURIN	Présente
M DENIZE	Présent	M MICHAILIDES	Présent	M TROUVE	Absent excusé, pouvoir donné à Régine MANFREDI
Mme DEZOBRY	Présente	Mme MOREL	Présente	M VINCENT	Présent
Mme DI BERNARDO	Présente	M M'SIBIH	Présent	M YEVENES	Absent excusé, pouvoir donné à Norbert SCHALTENBRAND
M FAUDRIN	Présent	Mme PELTIER	Absente excusée, pouvoir donné à Serge FAUDRIN	Mme YNESTA	Présent

Secrétaire de séance : Monsieur DENIZE Grégory

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance et demande à inscrire une question diverse portant sur la subvention annuelle allouée à l'association Villeneuve JUDO.
L'ensemble des membres du conseil accepte la question diverse.

♦ ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MAI 2018 à l'unanimité

♦ DECISIONS DU MAIRE (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- De signer la proposition d'honoraires de Sud Assistance Voirie pour une mission de maîtrise d'œuvre partielle sur le chemin du Trécol d'un montant de 3 750€ HT.
- De signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Sud Etudes Engineering, mandataire du groupement SEE, Jacques SIMONDI et A2MS Acoustique pour un montant de 52 000€ HT dans le cadre du projet d'extension de la cantine scolaire conformément à l'avis de la commission MAPA en date du 12 avril 2018.
- De signer un contrat de prestations avec l'association CAPUCINE d'un montant de 2 025€ TTC, pour la réalisation de reportages et d'un film, lors de la manifestation du 575^{ème} anniversaire du déperchement.

- De signer les devis avec l'entreprise Isolation Maisons Provençales d'un montant de 2 888.75€ HT pour le remplacement des menuiseries de l'appartement situé sis 20, Rue du Château et, pour la somme de 7 266€ HT à l'appartement situé sis 13 bis place de la fontaine ronde.
- De signer le devis avec ALPS d'un montant de 2 827.98€ HT pour une intervention d'augmentation de puissance du tableau électrique au restaurant scolaire et la pose de nouveaux câblages.
- De signer le devis de travaux établi par l'EURL BADINO Aménagement d'un montant de 16 402€ HT pour la construction de murs de soutènement au Chemin du Pigeonnier de l'Ange.

1. Tarifs publics

Monsieur Le Maire rappelle que chaque année, à la rentrée sont révisés l'ensemble des tarifs publics il y lieu pour cela de reprendre la délibération en date du 09 octobre 2017. Le groupe de travail qui s'est réuni le 18 juin propose une modification des tarifs du repas au restaurant scolaire ainsi que des précisions sur la facturation de la garderie à compter du 01^{er} septembre 2018. Le tarif de la location de la salle des fêtes ainsi que le prix des photocopies de document non administratif seront révisés, à compter du 01^{er} janvier 2019.

Les propositions sont les suivantes :

Tarifs applicables à compter du 01/09/2018 :

- Repas au restaurant scolaire :
 - Famille avec 1 enfant : 3.40 €,
 - Famille avec 2 enfants : 3.10 €,
 - Famille avec 3 enfants et plus : 2.70 €,
 - Repas enseignants et occasionnel (enfant non inscrit) : 6.20 €,
 - Extérieur commune : 6.70 €,
 - PAI portant leur repas : Gratuit.
- Garderie (écoles maternelle et élémentaire) :
 - **Garderie du matin**
 - Réguliers à la semaine ou à jours fixes : 4.00 € la semaine ou, 1€ par matin.
 - Occasionnels (non inscrits à l'avance) : 2 € le matin.
 - **Garderie du soir**
 - Réguliers à la semaine ou à jours fixes (avec étude surveillée à l'élémentaire) : 5.00 € la semaine ou, 1.25 € par soir.
 - Occasionnels (non inscrits à l'avance) : 2 € le soir.

Tarifs applicables à compter du 01/01/2019 :

- Location de la salle des fêtes :
 - Particuliers : Location 500 € et caution, 500 €,
 - Associations Villeneuvoises : gratuit et pas de caution,
 - Associations extérieures : Location 250 € et pas de caution,
 - Autres organismes extérieurs : 600 €.
- Photocopies :
 - Tous types de documents, sauf communication de document administratif :
 - Format A4 à l'unité = 0.20 €
 - Format A3 à l'unité = 0.40 €
 - Communication de documents administratifs :
 - Format A4 à l'unité = 0.18 €, inchangé.
 - Format A3 à l'unité = 0.36 €, inchangé.

Tous les autres tarifs visés dans la délibération N°2017-10-9-1 en date du 9 octobre 2017 restent inchangés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'augmentation des tarifs proposés ci-dessus.

2 - Indemnités de fonction des élus : Modification tableau des conseillers

Monsieur le Maire évoque que par délibération en date du 22 mai 2017, il a été fixé le pourcentage d'indemnités des élus dans un tableau reprenant nominativement chaque conseiller délégué ou adjoint.

Dès lors que l'ordre des adjoints est modifié le 14 mai 2018, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour modifier le tableau en conséquence.

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est demandé de modifier la délibération dans les termes suivant tout en conservant les taux proposés dans la délibération initiale, de fixer les indemnités au Maire, aux adjoints et aux conseillers ayant des délégations, par référence au taux appliqué à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à compter du 14 mai 2018.

Nom - Prénom	Fonction	Taux des indemnités
FAUDRIN Serge	Maire	53.20%
SCHALTENBRAND Norbert	1 ^{er} adjoint	20.20%
MANFREDI Régine	2ème adjoint	20.20%
M'SIBIH Mohamed	3ème adjoint	20.20%
PELTIER Christine	4ème adjoint	20.20%
DI BERNARDO Marie-Rose	5ème adjoint	8.60%
ROCHE Caroline	6ème adjoint	20.20%
THURIN Sandrine	7ème adjoint	20.20%
MICHAÏLIDES Christophe	Conseiller délégué	8.60%
YEVENES José	Conseiller délégué	8.60%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la mise à jour du tableau comme définie ci-dessus, précise que les indemnités de fonction des élus sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

3- Aménagement pour la sécurisation des déplacements du chemin du Clos de Bouichard : attribution marché de travaux.

Norbert SCHALTENBRAND rappelle que dans le cadre de l'aménagement pour la sécurisation des déplacements du chemin du Clos de Bouichard, une consultation pour le marché de travaux a été lancée le 13 avril 2018.

L'ouverture des plis a eu lieu le 23 mai, la commission MAPA s'est réunie le 19 juin, a procédé à l'analyse des offres et se résume ainsi :

Le marché est scindé en deux lots : lot 1 réseaux et travaux préparatoires et, le lot 2 travaux de chaussées dont les estimations initiales respectives sont de 546 452 € HT et, 303 950 € HT.

Deux entreprises ont soumissionné au lot 1 MINETTO et, le groupement EIFFAGE/SETP, quatre ont répondu au lot 2, BS Voirie, groupement EIFFAGE Méd/SETP, EUROVIA et COLAS MEDITERRANEE.

L'offre initiale la mieux-disante pour le lot 1 est celle du groupement EIFFAGE Méd/SETP pour la somme de 587 787.10 € H. Après négociation par le pouvoir adjudicateur, l'offre est ramenée à la somme de **571 421.90 € HT.**

L'offre initiale la mieux disante pour le lot 2 est celle du groupement EIFFAGE Méd/SETP pour la somme de **291 119.10 € HT.** Après négociation par le pouvoir adjudicateur l'offre initiale est maintenue.

La part de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la DLVA au titre des réseaux d'eau potable et d'assainissement s'élève à la somme de 192 318.50 € HT soit 230 782.20€ TTC, les conditions ont été fixées par convention validée au précédent conseil municipal du 14 mai 2018.

Tous les éléments financiers ont été repris et, ventilés dans un tableau analytique indicatif par zone (nord et sud). Ce document de travail a été distribué à l'ensemble des conseillers présents à la séance. Il sera ajusté en fonction des montants définitifs, et des choix d'options à exercer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le lot 1 au groupement d'entreprises EIFFAGE Méd/SETP pour un montant de 571 421.90 € HT et, le lot 2 à EIFFAGE Méd/SETP pour un montant de 291 119.10 € HT pour un coût total du marché de travaux s'élevant à la somme de 862 541 € HT, autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

4 – Décision Modificative n°2

Madame DI BERNARDO précise que l'opération n°378 – Chemin du Trécol et ravin du Para prévue au budget pour la somme de 120 000€, ne permettra de financer que la partie Trécol.

Il est nécessaire de prévoir 30 000€ pour le ravin du Para comme prévu initialement. Des dépenses imprévues ont été inscrites lors de la préparation budgétaire compte tenu des incertitudes financières liées à l'ampleur des travaux et les solutions retenues.

Afin d'assurer la réalisation des travaux sur ces deux sites, il est proposé d'abonder par décision modificative, le programme 378 à l'article 2151 – Fonction 822, à hauteur de 40 000€.

Une opération arbitrée par les élus n'a pas été inscrite lors de la préparation budgétaire, il est demandé de la prévoir sur l'opération 316-Aménagements divers, à l'article 2181-Fonction 824 pour la somme de 20 000€. Elle consiste en l'aménagement de l'espace Frédéric Mistral avec l'acquisition d'une nouvelle aire de jeux et la réfection de la clôture.

BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

DEPENSES					RECETTES				
OP°	ARTICLE	F°	LIBELLE	MONTANT	OP°	ARTICLE	F°	LIBELLE	MONTANT
316	2181	824	Immobilisations générales, agencements divers	20 000,00					
378	2151	822	Installations générales et agencements	40 000,00					
	020	01	Dépenses imprévues	-60 000,00					
			TOTAL DEPENSES	0,00				TOTAL RECETTES	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative telle, que présentée précédemment.

5 - Commissions communales et intercommunales : désignation des membres

Monsieur Le Maire précise que l'ensemble des délégués désignés au sein des commissions municipales et intercommunales doivent être actualisés, en raison de départs et d'arrivées de conseillers municipaux depuis les dernières élections.

Il est demandé de désigner un nouveau membre au Conseil d'administration du CCAS et, un représentant à la mission locale.

Catherine HOUGET se porte candidate pour être désignée au sein du **conseil d'administration du CCAS** en remplacement de Raymond LAMARQUE.

Christophe MICHAÏLIDES représentant titulaire de la commune à la **mission locale**, sera suppléé par Brigitte YNESTA.

Les désignations suivantes sont validées par le conseil municipal, à l'unanimité,

Développement rural : Sandrine THURIN,

Prospective : Serge FAUDRIN,

Finances : Serge FAUDRIN (titulaire), Norbert SCHALTENBRAND (suppléant),

Aménagement du territoire-développement économique et durable- transports et mobilités : Norbert SCHALTENBRAND et Serge FAUDRIN,

Communication et marketing territorial : Caroline ROCHE

Environnement : Grégory DENIZE

Travaux : Jean-Luc HERMAN et José YEVENES

Prévention de la délinquance et politique de la ville : Christophe MICHAÏLIDES et Dominique DELETTE,

Equilibre social de l'habitat : José YEVENES

Jeunesse : Catherine HOUGET, Régine MANFREDI, Sandrine THURIN, Caroline ROCHE.

Développement culturel : Sandrine THURIN et Claude BARBIE,

Sauvegarde des populations et la gestion des massifs forestiers : Caroline ROCHE (massifs forestiers), Mohammed M'SIBIH (PICS), Serge FAUDRIN (GEMAPI),

Tourisme : Sandrine THURIN

6 -EIFFAGE : Avenant N°1 à l'accord cadre à bons de commande 2018-2021 en groupement avec les communes de Volx et La Brillanne

Rapporteur M. SCHALTENBRAND

Norbert SCHALTENBRAND rappelle la convention permettant la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes autorisée par le conseil municipal le 13 novembre 2017. Le coordonnateur est la Commune de Villeneuve. Le marché a pour objet un accord-cadre à bons de commande pour réaliser des travaux neufs et d'entretien de voirie et réseaux divers pour les communes de La Brillanne, Villeneuve et Volx. Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec l'entreprise Eiffage, attributaire du marché.

Dans le cadre de la réalisation de certains travaux sur la voirie communale, il est nécessaire de compléter le bordereau de prix unitaire en y ajoutant les prix suivants :

Désignation	Unité	PU HT
Tuyaux en béton 135A armé : fourniture, approche et mise en œuvre des tuyaux béton :		
Tuyaux béton Ø 400	MI	90.30
Tuyaux béton Ø 400 Q ≥ 100 ml	MI	71.30
Plus-value aux prix imprégnations, monocouches, bicouches manuel ou mécanique pour application d'émulsions modifiées :		
Actiflex	M ²	0.20
HP1	M ²	0.25
HP2	M ²	0.40
HP3	M ²	0.60

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'avenant n° 1 au marché et, autorise Monsieur Le Maire à signer le document.

7- Question diverse : Association Villeneuve Judo

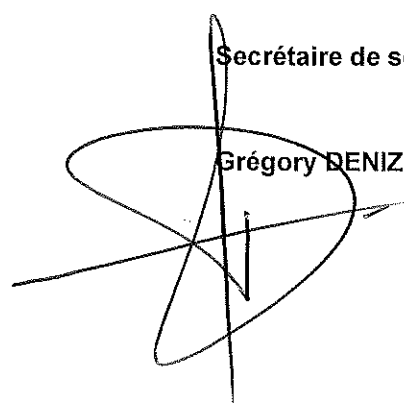
Monsieur Le Maire précise avoir reçu la Présidente de l'association, Agnès GUERINI, qui l'a informé de difficultés financières en raison de problèmes de santé de Monsieur Serge VILLANOVA qui ne peut plus assumer les cours. L'association a dû faire appel à des professeurs extérieurs ce qui représente un coût financier mensuel d'environ 865 €. Le demande de l'association est de redéployer une partie de la subvention allouée pour la prise en charge de stages pendant la période d'été, au fonctionnement normal de l'association. Le reste à engager sur ce budget de 1 400 € s'élève à 1 100€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte que soient versés 1 100€ du montant de la subvention initialement prévue pour des stages, au titre du fonctionnement de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire

Serge FAUDRIN


Secrétaire de séance,

Grégory DENIZE